

« Autodiagnostic de l'Aide sociale à l'enfance » Départements de France lance un outil d'auto-évaluation des dispositifs de prévention et de protection de l'enfance

Coconstruit avec plusieurs Départements et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'outil d'autodiagnostic de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) est mis à disposition des Départements. Une convention cadre entre Départements de France et l'IGAS pose les bases d'un partenariat national qui réunit la compétence et la responsabilité de cette mission exercée par les Départements avec l'appui méthodologique de l'IGAS.

Résultat d'un travail collaboratif initié il y a plusieurs années, cet outil a été actualisé à l'aune des évolutions législatives et réglementaires. Exemple en termes de collaboration entre collectivités territoriales et administration centrale, il a bénéficié de l'engagement de Départements, d'inspecteurs de l'IGAS et de Départements de France. Leurs expertises rassemblées ont produit un outil qui permet à chaque Département d'autoévaluer sa politique en matière de prévention et de protection de l'enfance, rassemblé autour de 15 rubriques.

Outil évolutif en fonction des textes est perfectible en fonction de l'usage. Un comité de suivi annuel sera chargé d'apporter les améliorations nécessaires.

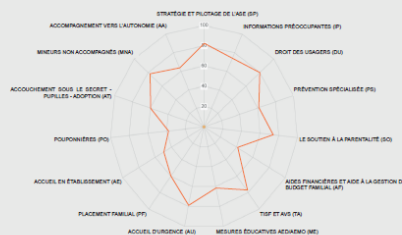
« Avec l'outil d'autodiagnostic de l'aide sociale à l'enfance, les Départements se dotent d'un levier structurant pour évaluer leur organisation et leurs pratiques, avec pour objectif constant l'amélioration de la protection offerte aux enfants et à leur famille. Cet outil incarne une conviction forte : l'évaluation est au cœur de l'efficacité de l'action publique départementale au service des 400 000 enfants que les Départements protègent », précise François Sauvadet, le président de Départements de France.

« L'intérêt de cette autoévaluation est d'identifier les forces de notre dispositif à l'échelle départementale et d'en partager les bonnes pratiques. Mais il convient, de manière régulière, d'analyser les faiblesses pour viser une amélioration continue. Cet outil peut donc être un support managérial pour nos équipes départementales, mais également, constituer une aide à la décision pour nous, élu(e)s en responsabilité », selon Florence Dabin Présidente du Groupe de travail Enfance de Départements de France.

15 rubriques observées

- . Stratégie et pilotage de l'ASE
- . Droit des usagers
- . Prévention spécialisée
- . Soutien à la parentalité
- . Aides financières et aides à la gestion du budget familial
- . TISF et AVS
- . Informations préoccupantes
- . Mesures éducatives AED/AEMO
- . Accueil d'urgence
- . Placement familial
- . Accueil en établissement
- . Accouchement sous le secret – pupilles – adoption
- . Mineurs non accompagnés
- . Pouponnières
- . Accompagnement vers l'autonomie

Une cotation affectée à chaque réponse permet une auto-évaluation secteur par secteur en plus du résultat global.



À propos de Départements de France

Créée en 1946, Départements de France est l'association d'élus qui représente les Départements. Présidée par François Sauvadet, elle constitue la véritable « Maison des Départements », réunissant les présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 9 collectivités territoriales à compétences départementales. Ses équipes, composées d'instances élues et de salariés permanents, sont pleinement mobilisées aux côtés des Départements, dans un double objectif : réactivité – être au cœur de l'actualité et anticipation porter des messages clairs et des orientations ambitieuses pour l'avenir | www.departements.fr

Contacts presse

Edouard du CLOSEL edouard.du-closel@departements.fr – 06 16 97 43 49